

Énoncé de réaction - Damier de Taylor

8 décembre, 2011

Nom commun : Damier de Taylor

Nom scientifique : *Euphydryas editha taylori*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification Damier de Taylor déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera d'abord sur la liste comme espèce en voie de disparition. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : L'aire de répartition historique au Canada de ce petit papillon qui attire le regard était plus vaste et incluait le sud-est de l'île de Vancouver. Il ne se trouve maintenant que dans une très petite zone sur l'île Denman, en Colombie-Britannique. L'habitat qu'il occupe continuera probablement à connaître un déclin en superficie et en qualité. Les menaces incluent la perte et la dégradation de l'habitat en raison de l'exploitation, la succession forestière naturelle et la pulvérisation d'insecticide bactérien afin de contrôler les insectes nuisibles. Les différentes questions relatives à la propriété individuelle des terres exacerbent les effets découlant de la combinaison de ces menaces et d'autres menaces.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Activités de conservations en cours : Une équipe nationale de rétablissement pour l'écosystème des chênes de Garry a été mise en place et un programme de rétablissement pour le damier de Taylor (*Euphydryas editha taylori*) a été complété et a été affiché comme final dans le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril*.